

Question parlementaire nr. 307 déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

Les revendications de réparation de la Grèce (QO 16628C).

80 années après l'invasion allemande en Grèce, le gouvernement grec revendique près de 289 milliards d'euros de l'Allemagne pour les dégâts causés par les troupes nazies lors de la Seconde Guerre mondiale. Athènes réclame de la part des autorités allemandes que des négociations à cet effet soient entamées. Berlin refuse de parler de réparations et considère que cette affaire est close depuis la signature du Traité deux plus quatre (Traité de Moscou).

Or, certains pays envahis par l'Allemagne nazie comme la Grèce et la Pologne ne veulent pas en rester là. Ils s'estiment lésés car ils ne faisaient pas partie de la table de négociations lors de l'élaboration dudit Traité. Cette question est très délicate et compromet les relations diplomatiques entre les pays concernés. D'ailleurs, ce sujet est loin d'être terminé car les pays envahis étaient nombreux et donc d'autres pourraient encore se joindre aux dites revendications.

1. Quelles conséquences ces revendications de réparations peuvent-elles avoir tant pour la Grèce que pour l'Allemagne?
2. La Pologne a préparé de revendications semblables, d'autres nations attaquées pendant la Seconde Guerre mondiale par le régime nazi se sont-elles également penchées sur de potentielles réclamations de réparations. Quid de la position belge, également envahie à l'époque?

REPONSE:

La résolution du Parlement hellénique, adoptée le 17 avril 2019 à une large majorité est basée sur les conclusions d'une commission d'experts mise sur pied en 2015 par le Parlement grec. Celle-ci exige la réparation des dommages occasionnés par l'occupation allemande.

La Grèce a accepté en 1960 la somme de 115 millions de Deutsche marks en compensation des dommages causés par l'occupation nazie. Les autorités grecques ont néanmoins soutenu par la suite qu'elles considéraient ce paiement comme un acompte et non pas comme l'entièreté de la somme due.

Pour Berlin, la question a été définitivement réglée lors de la signature du Traité de Moscou de 1990.

Or, la question des réparations, particulièrement vis-à-vis de la Grèce, est absente du texte, d'où le débat persistant malgré la fin de non-recevoir systématiquement opposée par Berlin.

ANTWOORD:

De resolutie van het Griekse parlement, die op 17 april 2019 met een grote meerderheid werd aangenomen, is gebaseerd op de conclusies van een commissie van deskundigen die in 2015 door het Griekse parlement werd ingesteld. Deze eist herstel van de schade die door de Duitse bezetting werd veroorzaakt.

Griekenland aanvaardde in 1960 de som van 115 miljoen Duitse mark als vergoeding voor de schade veroorzaakt door de nazi-bezetting. De Griekse autoriteiten hielden echter later vol dat zij deze betaling als een voorschot beschouwden en niet als het volledige verschuldigde bedrag.

Voor Berlijn was de kwestie definitief geregeld met de ondertekening van het Verdrag van Moskou in 1990.

De kwestie van de herstelbetalingen, met name aan Griekenland, komt in de tekst echter niet aan de orde, vandaar het aanhoudende debat ondanks het feit dat Berlijn dit vraagstuk stelselmatig van de hand wijst.

Lors de son arrivée au pouvoir en 2015, l'ancien Premier ministre, Alexis Tsipras, a remis le dossier sur la table et a exigé la compensation totale des dommages de guerre, évalués à 279 milliards d'EUR par la commission d'experts précitée.

En ce qui concerne votre question relative aux réparations allemandes à la Pologne, celle-ci est régulièrement évoquée depuis 2017 par les membres du gouvernement polonais dirigé par le parti « Droit et Justice », ainsi que par le Président polonais.

Le gouvernement polonais n'a pas encore soumis de demande officielle au gouvernement allemand. Par ailleurs, les autorités allemandes ont indiqué à plusieurs reprises que l'affaire était close et déjà réglée par l'accord de 1953 entre la République démocratique allemande (RDA) et l'État communiste polonais, aux termes duquel ce dernier renonçait à son droit aux réparations.

En dehors de la Pologne et de la Grèce, nous n'avons pas connaissance d'autres pays qui ont demandé récemment à l'Allemagne des réparations liées à la Seconde Guerre mondiale.

Toen hij in 2015 aan de macht kwam, legde toenmalig premier Alexis Tsipras de kwestie opnieuw op tafel en eiste hij volledige vergoeding van de oorlogsschade, die door het eerder genoemde comité van deskundigen op 279 miljard euro werd geraamd.

Wat uw vraag over Duitse herstelbetalingen aan Polen betreft, deze wordt sinds 2017 regelmatig ter sprake gebracht door leden van de Poolse regering, geleid door de partij "Recht en Rechtvaardigheid", evenals door de Poolse President.

De Poolse regering heeft nog geen officieel verzoek ingediend bij de Duitse regering. Bovendien hebben de Duitse autoriteiten herhaaldelijk te kennen gegeven dat de zaak gesloten is en reeds geregeld door de overeenkomst van 1953 tussen de Duitse Democratische Republiek (DDR) en de Poolse communistische staat, waarbij laatstgenoemde afstand deed van zijn recht op herstelbetalingen.

Afgezien van Polen en Griekenland zijn ons geen andere landen bekend die Duitsland onlangs om herstelbetalingen in verband met de Tweede Wereldoorlog hebben verzocht.

Sur la base de l'accord du 28 septembre 1960 entre le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne (RFA), le Fonds pour les Victimes de la guerre a été créé, auquel la RFA a contribué. Ce fonds a permis d'indemniser les victimes belges. La Belgique n'a pas soumis de demande nouvelle à l'Allemagne à ce sujet et considère que ce dossier est réglé définitivement.

Op basis van de overeenkomst van 28 september 1960 tussen het Koninkrijk België en de Bondsrepubliek Duitsland (BRD) werd het Fonds voor Oorlogsslachtoffers opgericht, waaraan de BRD bijdroeg. Dit fonds heeft het mogelijk gemaakt de Belgische slachtoffers schadeloos te stellen. België heeft in dit verband geen nieuw verzoek aan Duitsland gericht en is van oordeel dat deze zaak definitief is geregeld.

**La Vice-Première Ministre et
Ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des
Institutions culturelles fédérales.**

**De Vice-eersteminister en Minister
van Buitenlandse Zaken, Europese
Zaken en Buitenlandse Handel, en
de Federale Culturele Instellingen.**

Sophie Wilmès

